

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL
DELIBERATION N°2023-07-515

Objet : Renouvellement de l'utilisation de la marque « Vignobles et découvertes » pour les partenaires de la destination « Vignobles Vidourle Camargue »

Séance du 12 juillet 2023 (2^{ème} convocation sans nécessité de quorum)

Date de convocation : 6 juillet 2023

Membres en exercice : 58 titulaires

Membres présents : 7 à l'ouverture

Membres votants présents : 7 répartis comme suit : 5 titulaires, 2 suppléants

Membres ayant donné procuration pour toute la séance : 1 (M. Gras à M. Martinez)

Membres ayant donné procuration pour une partie de la séance : 0

Procurations non retenues : 1 (Mme Pradeille à M. Martinez déjà porteur d'une procuration)

Nombre total de voix : 8 à l'ouverture de la séance

Reconvocation après absence de quorum à la séance du 5 juillet 2023.

L'an deux mille vingt-trois, le douze juillet à neuf heures, le Comité Syndical du PETR Vidourle Camargue (Gard) dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à Aimargues.

Présents :

Titulaires avec voix délibérative : J. Rosier-Dufond, L. Perrigault-Launay, B. Pascal, M. Cayzac, P. Martinez

Suppléants avec voix délibérative : C. Villanueva, P. Chabert

Absents excusés : R. Crauste, J. Denat, A. Pobo, P. Gras, T. Agnel, A. Nectoux, J-F Laurent, M. Pradeille, S. Guy, V. Martin, J. Gravegeal, P. Mary, P. Gougeon

Conseil de développement :

Présents :

Excusés :

Conseil départemental du Gard et de l'Hérault (sans voix délibérative) :

Présents :

Excusés :

Conseil régional Occitanie (sans voix délibérative) :

Présents :

Excusés :

Rapporteur : Mme Josiane ROSIER-DUFOND

Fondements juridiques :

Vu la décision de la commission tourisme du PETR a renouvelé l'utilisation de la marque « Vignobles et découvertes » pour la période 2023-2026 ;

Considérant la validation des documents présentés par le Comité de pilotage « Vignobles et Découvertes » du 9 juin 2023

Exposé :

Créé en 2009, le label Vignobles et Découvertes est un label national, décerné conjointement par les Ministères de l'Agriculture et du tourisme. Il vise à promouvoir le tourisme sur le thème du vin et de la vigne. Il est attribué pour une durée de 3 ans à une destination à vocation touristique et viticole proposant une offre touristique diversifiée et structurée. Il permet ainsi au client de faciliter l'organisation de son séjour et de l'orienter sur des prestations qualifiées et de qualité.

A l'échelle d'un territoire, ce label témoigne de l'implication de l'ensemble des acteurs (vignerons, hébergeurs, restaurateurs, office de tourisme ...) à œuvrer ensemble pour le développement d'une offre touristique de qualité autour de la vigne, alliant les aspects de découverte (circuits, visites, sites naturels, savoir-faire, musée, ...), d'accueil (vignerons, hébergeurs, ateliers, caves...) et d'événementiels (festival, expositions, conférences...).

Pour les professionnels du tourisme et de la viticulture, le label permet :

- D'améliorer la lisibilité de l'offre dans la multiplicité des produits et des appellations,
- D'accroître la fréquentation et la consommation touristique grâce à ce facteur d'attractivité,
- De valoriser le débouché Tourisme pour la filière viticole.

Le 18 juin 2020, la Destination Oenotouristique « Vignobles Vidourle Camargue (qui réunit 6 AOP et 5 IGP, et plus particulièrement l'IGP Sable de Camargue, l'AOP Muscat de Lunel et les 2 AOP Languedoc St Christol et Sommières) » a obtenu le label national « Vignobles & Découvertes » porté par le PETR et 3 autres partenaires :

- Le Conseil Interprofessionnel des Vins AOC du Languedoc et des IGP Sud de France,
- Gard Tourisme,
- Hérault Tourisme.

Démarche bien accomplie car cette destination rejoint désormais le réseau prestigieux des 72 destinations françaises labélisées « Vignobles & Découvertes ».

Elle valorise et anime un réseau de plus de 100 ambassadeurs sur le territoire (vignerons, hébergeurs, restaurateurs, offices de tourisme, activités de loisirs, événements, agences réceptives, sites et patrimoines) qui portent désormais individuellement et collectivement ce label national.

Cette démarche oenotouristique s'inscrit dans une stratégie plus large qu'est le projet de territoire du PETR, ainsi que la labélisation en cours « Pays d'art et d'Histoire » qui sera un fort levier pour le tourisme.

Le renouvellement prévu du label pour la période 2023-2026, est une actualisation du réseau et une demande d'autorisation du droit d'usage de la marque auprès d'Atout France et du Conseil Supérieur d'Œnologie. Les motivations du territoire sont fortes :

1 : poursuivre notre engagement politique et économique.

Le PETR est un territoire de projet au service des acteurs locaux. Poursuivre cette aventure au sein du réseau national Vignobles & découvertes permet de créer du lien et de la valeur ajoutée au territoire. C'est l'assurance d'une cohérence d'actions et une mutualisation des moyens.

2 : continuer à déployer le label comme « outil » performant : Unique label fédérateur à l'échelle du territoire entre les professionnels du tourisme et viticoles et les institutions territoriales

3 : Répondre aux besoins des professionnels et les accompagner : au total 113 partenaires

4 : « Monter en puissance » pour progresser et professionnaliser les partenaires. Recrutement en cours pour spécialiser la mission tourisme du PETR et le dédier à l'animation de la filière œnotourisme via le label Vignobles & découvertes.

5 : Gagner en notoriété pour une reconnaissance nationale

Les prestations oenotouristiques de qualité en Vignobles Vidourle Camargue offrent la possibilité de prendre le temps de transmettre passion et savoir-faire, pour mieux apprécier en toute convivialité.

6 : Capitaliser sur les efforts collectifs déjà fournis

- durant les 3 années de labellisation nationale,
- depuis 2011, date des premières concertations/mobilisations

Pour consolider la destination touristique et viticole, à part entière grâce au label et son portage National.

La présente convention est conclue pour une durée de trois ans sur la période 2023-2026. Elle prendra effet à partir de l'acceptation de la demande de renouvellement du droit d'usage de la marque jusqu'à la prochaine date de demande de renouvellement fixée par Atout France.

Il est proposé au Comité syndical :

- De valider le dossier de renouvellement de l'utilisation de la marque « Vignobles et découvertes » pour les partenaires de la destination « Vignobles Vidourle Camargue » et sa convention cadre entre le PETR, le CIVL, Gard et Hérault Tourisme ;
- D'autoriser le Président à signer la convention cadre ;
- D'autoriser le Président à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Résultat du vote :

Vote pour : 8

Abstention : 0

Vote contre : 0

Le Président
Pierre MARTINEZ



Syndicat Mixte
PETR
Vidourle
Camargue

Pour extrait conforme

Acte exécutoire en vertu de :

- Son dépôt en préfecture et sa publication
- En vertu du décret n°83-1205, le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter du : 18.07.23

Le directeur général des services, Maxime Charlier



Syndicat Mixte
PETR
Vidourle
Camargue